

Le Préfet

Saint-Lô, le lundi 15 septembre 2025

Monsieur le président,

Par courrier daté du 24 août dernier, vous m'avez saisi des difficultés rencontrées sur la première quinzaine d'août qui ont conduit à reporter les chantiers menés par votre association pour maintenir en l'état les bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques sur l'île du large.

Comme je vous l'ai indiqué de vive voix lorsque j'ai tenu à vous informer personnellement et directement du report qui s'imposait, il nous revient collectivement de coordonner les différentes politiques publiques qui sont déployées sur les îles Saint-Marcouf, en particulier les dispositions qui régissent les travaux que vous conduisez, en lien étroit avec les services en charge des monuments historiques, et la réglementation concernant les espèces protégées.

C'est sur le fondement de cette réglementation et au regard de la présence de juvéniles d'espèces protégées – tardive pour cette saison comme les experts de l'Office français de la biodiversité l'ont relevé – qu'il a été nécessaire de repousser le début de vos interventions. J'en mesure pleinement les inconvénients et vous remercie d'avoir réagi immédiatement à cette décision ; il me paraît utile qu'à l'avenir, votre association puisse être associée aux visites permettant d'estimer la présence d'espèces protégées, en particulier des juvéniles. Au demeurant, ce mode opératoire a pu être réalisé pour la seconde visite effectuée avant le 15 août.

Plus globalement, je souhaite rappeler l'état d'esprit de la réunion que nous avons tenue le 11 juin dernier sur les îles Saint-Marcouf en présence des présidents des conseils départementaux du Calvados et de la Manche, des élus locaux, des services de l'État et du groupement ornithologique normand. J'ai retenu la volonté collective de ne pas opposer les réglementations et, encore moins, les associations et acteurs qui peuvent en porter une part.

Je souhaite également vous confirmer les trois orientations retenues lors de notre réunion :

- sécurité maritime : le feu sur le fort (signalisation) a vocation à demeurer sur le site.
- maintien en l'état du fort : une fois le diagnostic réalisé sur les accès maritimes, il sera opportun de réaliser une étude d'ensemble au titre des monuments historiques en vue d'identifier les besoins d'entretien courant et de travaux urgents (couverture du sémaphore qui pourrait devenir à terme un site pour héberger les bénévoles et intervenants, rejointoiement). Compte tenu de son accès difficile comme des enjeux de biodiversité et des risques pour les visiteurs, le site n'a pas vocation à devenir un lieu de tourisme.

.../...

- préservation des espèces protégées et du biotope : certaines espèces comme les Cormorans huppés nichent sur les îles de Saint-Marcouf. Ce qui interdit tout dérangement pendant la période de nidification. Une dérogation au titre des espèces protégées est possible en droit et nécessite une démonstration solide de la démarche Eviter/Réduire/Compenser. La protection sur l'île de Terre est plus élevée avec interdiction d'accès, sauf enjeux de sécurité et de recherche, et protection des fonds marins.

Dans ce cadre, nous avons retenu les actions suivantes avec un point d'étape à fin 2025 :

- a) à très court terme : couverture du sémaphore à titre provisoire,
- b) résultats de l'étude sur les accès maritimes conduite sous l'égide du conseil départemental de la Manche,
- c) expertise par les services de l'État d'une solution de type bail emphytéotique pour l'association que vous présidez, permettant de poser un cahier des charges en vue de donner une visibilité pluriannuelle tout en permettant un subventionnement au titre des MH classés et dans la mesure où un cadre conventionnel est posé entre l'association des amis de l'île du Large et le GON. En effet, ces îles qui forment ainsi des lais et relais de mer, relèvent du domaine public maritime naturel de l'État et, à ce titre, ne sont pas cessibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma sincère considération.



Xavier BRUNETIERE

Monsieur Christian DROMARD, président de l'association des amis de l'île du large de Saint-Marcouf

Copie :

- MM. Les présidents des conseils départementaux du Calvados et de la Manche
- M. le maire de Saint-Marcouf
- Sous-Préfet de Cherbourg, DREAL, DRAC, DIRM, DDTM/DML, OFB